S'inscrire dans une démarche de réglementation 5

Parcours Hébergement

Appréhender la taxe de séjour

Lundi 15 Février
14h-16h30

Ekopol
Ar Waremm Vihan,
22110 Rostrenen

20 participants

Pour tous les gîtes (classés ou non classés), chambres d'hôtes, campings, gîte d'étape, hôtels, hébergements insolites sur le territoire de la CCKB

Intervenants

Emmanuelle Grégoire - Chargée de la Taxe de séjour - Service Tourisme CCKB

Typhaine David - OT Kreiz Breizh

La taxe de séjour : Mode d'emploi !

Comment fonctionne la taxe de séjour ?
Comment est-elle appliquée ? Qui la réglemente ?

Vous êtes propriétaire d'un hébergement touristique et avez besoin d'aide pour la déclarer, et la reverser : cet atelier vous est destiné.

PROGRAMME

- **Comprendre la taxe de séjour, sa réglementation**
- **Identifier et choisir la bonne catégorie** de votre hébergement
- **S'inscrire sur le logiciel dédié,** à la télédéclaration
- Apprendre à e**ffectuer ses déclarations & respecter ses obligations**
- Échanger et obtenir des réponses à ses questions

OBJECTIFS

L'objectif de cet atelier est de mieux comprendre la taxe de séjour et la réglementation en vigueur

Même lorsque les plateformes de réservation se chargent de collecter et de reverser la taxe de séjour, il est indispensable de s'inscrire également sur le logiciel dédié

Cet accompagnement vous permettra de réaliser votre inscription pas à pas, de mieux comprendre les démarches à effectuer et de répondre à vos questions

PRE-REQUIS

Avoir la gestion ou être propriétaire d'un hébergement touristique sur le territoire de la CCKB

MATERIEL

Ordinateur portable, identifiant et son mot de passe à la plateforme de télédéclaration 3D Ouest

Inscriptions:
Office de Tourisme du Kreiz Breizh
1 place de la République - 22110 Rostrenen
Tél: 02 96 29 02 72 Mail: typhaine.david@tourismekb.bzh